



Projet Associatif

2021-2025

Octobre 2021



SOMMAIRE

●	PREAMBULE	3
●	LE CADRE DU PROJET	4
●	NOTRE ASSOCIATION ET SES MISSIONS	5
	NOS MISSIONS	5
●	NOS VALEURS	6
	LA BIENTRAITANCE	6
	LE RESPECT ET LA DIGNITE	6
	L'AUTODETERMINATION.....	6
	LA CITOYENNETE	7
	LE MILITANTISME	7
●	LA VIE ASSOCIATIVE	8
●	NOS PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT	9
●	NOTRE HISTOIRE	12
●	NOS ORIENTATIONS POLITIQUES ET STRATEGIQUES	14
	LES ORIENTATIONS POLITIQUES	14
	LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	14
●	ORGANIGRAMME DE LA FONCTION GESTIONNAIRE	17
●	PRESENTATION DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES	18
	LE POLE ENFANTS TND (TROUBLES NEURO-DEVELOPPEMENTAUX)	18
	LE POLE ENFANTS DMPH (DEFICIENCE MOTRICE ET POLYHANDICAP)	18
	LE POLE ADULTES DMPH (DEFICIENCE MOTRICE POLYHANDICAP)	19
●	CONCLUSION	20
●	GLOSSAIRE	21

Le projet associatif est le résultat d'une réflexion collective sur ce que nous souhaitons voir réaliser au sein d'HandiCap'Anjou et sur la manière dont nous voulons le faire, compte tenu du contexte. Il permet de donner du sens à nos actions en formalisant la raison d'agir au sein de l'association, de faire le point à un instant T, d'avoir une ligne directrice commune à l'ensemble des acteurs et présenter et communiquer sur notre association.

Ce projet est le résultat d'un travail collaboratif associant le Conseil d'Administration, la Direction générale, les professionnels de l'Association et des familles. Cette approche nous a permis de croiser les grandes lignes politiques avec les besoins identifiés et de définir, ensemble, un plan stratégique cohérent, en lien avec nos valeurs et nos missions associatives. Ce projet a été réfléchi dans une logique de continuité entre le passé, le présent et le futur.

Dans le projet associatif 2021-2025, nous voulons réaffirmer notre identité, nos valeurs, nos missions et notre souhait d'évoluer, de nous développer et de progresser.

Ce projet associatif se veut une réactualisation des orientations politiques et orientations stratégiques 2019-2023, dans le contexte du CPOM signé en novembre 2020, et se cale sur sa période d'application 2021-2025.

Ces orientations politiques et stratégiques doivent se décliner en actions concrètes avec un responsable identifié, un planning, un suivi et un rapport sur les activités et résultats.

Il s'articule autour de 8 orientations politiques fortes confirmant notre volonté de positionner HandiCap'Anjou, comme un acteur majeur de l'accompagnement des personnes en situation de handicap afin de construire ensemble une société inclusive. Avec les personnes accompagnées, leurs familles et les professionnels, nous devons trouver un équilibre entre un accompagnement individuel et des solutions collectives. Nous nous devons de garantir la qualité de l'accompagnement, gérer la complémentarité des services, assurer la formation qualifiante des professionnels et des bénévoles.

Ce projet s'adresse à l'ensemble des acteurs d'HandiCap'Anjou : usagers, familles, professionnels, bénévoles et adhérents.

Fondé sur notre histoire et orienté vers le futur, il établit une vision fédératrice pour les cinq années à venir.

Le Conseil d'Administration



LE CADRE DU PROJET

Avec un contexte en évolution, de profonds changements sont intervenus dans le secteur économique et social. L'accroissement des exigences légales et réglementaires ainsi que la conjoncture économique ont fortement bouleversé le secteur médicosocial le poussant à entrer, de façon inéluctable dans l'ère des organisations modernes et d'évoluer vers une culture de performance et de résultat. En ce qui concerne le handicap, les lois du 2 janvier 2002, du 11 février 2005 et du 21 juillet 2009 ont contribué à des changements mettant en **avant les notions d'inclusion, de participation, de citoyenneté et d'égalité des chances et des droits.**

La personne en situation de handicap est enfin reconnue comme un citoyen à part entière et a droit à la compensation des conséquences de son handicap. Dans cette logique, l'accompagnement sans rupture est devenu un devoir collectif. Ainsi et dans un cadre marqué par des ressources à la baisse pour des besoins à la hausse, notre projet associatif a été conçu sur la base d'un postulat : **développer des solutions en fonction des besoins des personnes en situation de handicap et de leurs familles et adapter nos réponses en fonction de nos moyens disponibles.** Cela nous invite à sortir des sentiers battus, à être créatif et à repenser parfois le fonctionnement de nos établissements et services.

Ce projet associatif se construit dans un contexte particulier. En 2020, nous avons vécu un renouvellement des personnes constituant la Dirigeance et au niveau de la Gouvernance, nous avons mis en place l'expérimentation d'une présidence à trois (un Président et deux Vice-présidents étroitement liés dans le mode d'exercice de leurs missions). La crise sanitaire nous a obligés à repenser les accompagnements dans nos structures, à revoir les modalités de nos échanges et partages ainsi que l'organisation de nos instances. Cela a été aussi l'année de la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), avec l'ARS et le Conseil Départemental qui décline un certain nombre de fiches d'actions (31) à concrétiser dans les 5 années à venir.



NOTRE ASSOCIATION ET SES MISSIONS

HandiCap'Anjou est née de la fusion de deux Associations de parents. Ceux-ci souhaitaient que leurs enfants en situation de handicap puissent être accueillis et accompagnés dans des structures qui puissent s'adapter à eux. Le projet associatif est le socle de nos actions, il est aussi **l'esprit de l'Association.**

HandiCap'Anjou est une association laïque qui s'inscrit dans un esprit de neutralité politique, syndicale et religieuse. Son organisation se décline en deux axes principaux :

- **Une fonction politique** qui a pour objectif la défense des droits des personnes en situation de handicap ainsi que de leurs familles.
- **Une fonction gestionnaire** d'établissements et services médico-sociaux sur le territoire du Maine et Loire.

Nos missions

Les missions poursuivies par l'Association sont les suivantes :

- L'innovation et le développement d'une offre de services permettant un accompagnement adapté aux besoins des personnes en situation de handicap.
 - La mise en œuvre d'actions visant le soutien des familles.
 - La mise en œuvre d'actions facilitant l'accès au droit commun, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.
 - Le développement de partenariats avec des structures relevant du secteur médico-social, social, sanitaire ainsi que du milieu ordinaire au bénéfice des trajectoires des personnes en situation de handicap.
 - L'affirmation de l'Association et de ses établissements et services en tant qu'acteurs de l'économie sociale et solidaire.
 - L'intégration des trois volets du développement durable (économique, social et environnemental) dans les principes de gestion des établissements et services.
-

Les valeurs rassemblent les idéaux visés par l'Association. Elles définissent **notre éthique**. Elles fédèrent les adhérents, les administrateurs, les professionnels et les bénévoles et façonnent nos manières de penser et d'agir.

La bientraitance



La bientraitance constitue le pilier fondamental de la culture de l'Association et se traduit par la mise en œuvre d'une démarche collective visant à l'individualisation et à la personnalisation de l'accompagnement. Il s'agit de valoriser l'expression des personnes accueillies, de respecter leurs choix et leurs demandes et de refuser, sans concession, toute forme de violence à leur rencontre. Cette valeur s'affirme également à l'égard des ressources humaines de l'Association (salariés, membres du Conseil d'Administration, bénévoles...) maillon fondamental de l'accompagnement des usagers.

Elle se présente sous différentes attitudes comme **la considération d'autrui** (prendre en compte la personne dans sa globalité), **l'écoute active** (être pleinement disponible pour la personne, accueillir son discours, son comportement et son ressenti) le **non-jugement** (ni d'a priori, ni de préjugé), **l'ouverture d'esprit** (accepter la personne avec ses différences, ses pensées, émotions, croyances, son discours et sa perception des choses).

Le respect et la dignité



Partant du postulat que toute vie est indispensable et unique dans la grande chaîne humaine, nous pensons que toute personne, quelles que soient ses origines, ses capacités intellectuelles, physiques et psychiques, a droit à un respect fondamental (c'est à dire le souci de ne pas lui porter atteinte) et à la dignité (sentiment de la valeur intrinsèque d'une personne).

L'autodétermination



Toute personne en situation de handicap a le droit de prendre part aux décisions qui la concerne, de définir son projet de vie et d'en être actrice. Cela implique, pour notre Association, la mise en œuvre, par tous les moyens possibles, d'actions promouvant la compréhension, l'expression et la communication des personnes accueillies, préalables fondamentaux à une véritable participation et prise de décision. Cela sous-entend que soit mis en place tous les moyens humains et matériels, toutes les approches thérapeutiques, éducatives (...) pour maintenir et/ou développer ses compétences.

La citoyenneté



Toute personne en situation de handicap est un citoyen à part entière et bénéficie des droits fondamentaux reconnus à toute personne. Par conséquent, l'Association promeut la participation des personnes accueillies à la vie citoyenne en leur offrant un accompagnement et un soutien facilitant l'exercice de leurs droits.

Le militantisme



Il repose sur **l'engagement collectif et bénévole des familles** pour faire valoir les droits des personnes accueillies à HandiCap'Anjou dans l'accompagnement de leur projet de vie et les reconnaître comme ayant une place entière dans notre société. Nous souhaitons société plus inclusive, plus ouverte et plus respectueuse des personnes qui la composent.

Ce qui rassemble **les familles** (parents, fratrie, grands-parents...) au sein de HandiCap'Anjou, c'est qu'à un moment, ils ont eu à connaître un des établissements ou services de l'association.

Leur adhésion et **leur militantisme** sont une démarche initiale personnelle de vouloir en faire d'avantage pour la personne et qui aboutit à œuvrer ensemble pour tous les usagers. **Cet engagement bénévole** permet à chacun, au travers des échanges, de participer aux différentes instances, dans une convivialité enrichissante et un soutien pour tous.

Il ne faut jamais oublier que sans **l'action et l'investissement de parents**, de familles qui nous ont précédés (à relier à l'Histoire de notre association) les enfants, les adolescents et adultes accompagnés ou non dans nos établissements, ne bénéficieraient sans doute pas des prestations et services qui peuvent être mis à leur disposition aujourd'hui.

Cet investissement et ce combat des familles sont loin d'être achevés, les besoins évoluent tant du côté des usagers que des familles, il faut donc se mettre en capacité d'y répondre. Aujourd'hui encore, des familles attendent que des places se libèrent dans les établissements tandis que d'autres attendent que notre société « inclusive » ouvre davantage ses portes pour des places à l'école, des emplois, des logements et pour une vie sociale tout simplement plus partagée.

Aussi, le souhait de HandiCap'Anjou est de faire participer le plus grand nombre de familles à la vie de notre Association. Dans une société où nous sommes de plus en plus consommateurs, elle entend favoriser l'évolution du concept de service rendu, qui reste prégnant, vers un partage de valeurs et d'engagements, en valorisant le parcours de chacun pour le gain de tous.

Ainsi, l'Association développe des outils de communication : Flash'Infos, Trait d'Union, site internet (www.handicap-anjou.fr), page Facebook (Facebook.com HandiCap'Anjou) ... qui permettent une meilleure information sur l'existence et l'action de HandiCap'Anjou auprès des usagers et de leurs familles.

Elle favorise l'implication de ses membres dans la participation aux différents lieux d'échanges et de débats comme les commissions, de pôles, internes (Vie associative, Communication, Finances et Patrimoine, Repas) et inter associatives comme la Commission Santé de Maine et Loire. Il convient également de citer les instances mises en place par la loi ou par décret comme les Conseils de la Vie Sociale pour les questions concernant l'établissement ou le service, ou comme le Conseil d'Administration et le Bureau nécessaires au bon fonctionnement de toute association.

L'association mobilise régulièrement ses administrateurs et plus largement ses membres au travers d'actions ponctuelles permettant de collecter des fonds pour financer des projets, l'achat de biens d'équipement, au profit des usagers (vente de brioches, de tulipes, cross associatif...). Elle tend à multiplier également les rencontres des familles afin de favoriser la convivialité entre elles (spectacles, sorties...).

HandiCap'Anjou encourage l'implication des administrateurs auprès des instances locales, régionales ou nationales, soit directement, soit au travers des fédérations auxquelles elle est affiliée, afin de permettre aux familles de se reconnaître dans ce qui nous rassemble.



NOS PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Reposant sur nos valeurs associatives, les principes de fonctionnement constituent nos attentes à l'égard des établissements et services gérés par HandiCap'Anjou.

Conformité avec la loi

Les établissements et services garantissent aux personnes accueillies et à leurs familles, la connaissance et l'exercice de leurs droits et libertés individuels au travers de la mise en œuvre des outils définis par la loi du 2 janvier 2002. La réglementation et les recommandations en vigueur doivent être accessibles dans les structures et portées à la connaissance des professionnels au regard des responsabilités liées à leurs fonctions.

Projet d'établissement ou de service

En conformité avec la loi du 2 janvier 2002, chaque structure doit réaliser son projet d'établissement ou de service, le faire approuver par le Conseil d'Administration et le réviser tous les cinq ans. Découlant directement du projet associatif, son élaboration, sa rédaction et son animation doivent s'appuyer sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles publiées par l'ANESM.

Qualité des prestations

Conformément aux textes réglementaires et aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM, chaque structure doit s'assurer de la qualité optimale du service rendu aux personnes accompagnées. Celle-ci est appréciée lors des évaluations internes et externes, validées par le Conseil d'Administration, et développée, de manière continue, au travers de la mise en œuvre des plans d'amélioration de la qualité. Outre cette exigence légale et dans le but de rapprocher, au plus près, l'offre de la demande, une attention particulière doit être portée sur les attentes, les besoins et la qualité du service ressentie par les usagers et leurs familles au travers de la mise en place d'enquêtes de satisfaction.

Gestion financière responsable

La gestion financière des établissements et services doit être réalisée de manière responsable en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. En lien avec sa fonction militante, l'Association établit un dialogue concerté avec les autorités de tutelle, fondé sur les besoins des personnes accueillies, dans l'objectif de garantir les financements nécessaires à un bon accompagnement. L'Association s'affirme en tant qu'acteur de l'économie sociale et solidaire. Dans cette logique, elle favorise l'émergence d'initiatives innovantes au bénéfice du public accueilli et encourage l'ingénierie de projets en s'ouvrant à d'autres sources de financement.

Politique des ressources humaines

Dans l'objectif de garantir la meilleure qualité de service au bénéfice des personnes accueillies au sein des établissements et services, l'Association souhaite développer une politique des ressources humaines fondée sur les principes suivants :

- Sélectionner et recruter des professionnels qualifiés et engagés.
- Intégrer et accueillir les professionnels, stagiaires et bénévoles.
- Favoriser l'engagement et l'implication des professionnels tout au long de leur parcours dans l'Association.
- Privilégier le dialogue social dans un climat de confiance.
- Garantir le développement des compétences en lien avec la formation professionnelle tout au long de la vie.
- Veiller à la qualité et à l'adaptation des conditions matérielles de travail.

Des professionnels qu'elle emploie, HandiCap'Anjou attend :

- Qu'ils soient en accord avec les valeurs que soutient l'Association et les promeuvent.
- Qu'ils aient une posture adaptée vis-à-vis des usagers et de leur famille.
- Qu'ils soient des personnes en mouvement, capables d'évoluer dans leur métier et leurs connaissances.
- Qu'ils s'inscrivent dans un collectif.

Ce qui donne sens aux métiers à HandiCap'Anjou, c'est avant tout une appétence de la relation à la personne, reconnue dans sa singularité. Cette posture invite à avoir des professionnels motivés et de qualité, avec des compétences reconnues tout en étant capables de les développer tout au long de leur carrière :

- Ils mettent leur créativité et leur inventivité au service des usagers et de leurs projets.
- Ils ne craignent pas la remise en cause pour progresser en fonction de l'évolution des connaissances et de la science.
- Ils savent saisir les possibilités de mobilité sur les différents pôles pour apporter leur expertise et s'enrichir de nouvelles compétences.
- Ils agissent avec conscience professionnelle, ils connaissent la portée de ce qui est dit et fait auprès des usagers et des résidents et de leur famille.

S'inscrire comme professionnel de HandiCap'Anjou c'est :

- Participer à la mise en place du projet d'établissement.
- Apporter ses compétences, son savoir-faire et son savoir-être, au service d'une équipe pluri professionnelle au sein de laquelle chacun a sa juste place quel que soit son métier, pour le bon fonctionnement de l'ensemble.
- Travailler avec ses collègues de manière constructive, en étant force de proposition.
- Échanger et transmettre des savoirs.

- Prendre en compte l'expertise parentale et/ou des aidants de la personne accompagnée.
- S'appuyer sur les potentiels et l'auto-détermination des personnes accompagnées.

Dans ces perspectives, HandiCap'Anjou attend que le management puisse favoriser et soutenir le développement et l'expression des compétences des professionnels et leur épanouissement. Dans ce sens, il appartient également aux administrateurs d'être attentifs à leurs propositions, de militer auprès des pouvoirs publics pour permettre aux professionnels d'avoir les moyens des ambitions soutenues par HandiCap'Anjou.

HandiCap'Anjou est née de deux histoires parallèles mais étroitement liées.

Voici quelques dates clés de la vie des associations **AAPEI** et **ADIMC** :

- **1958** : est créée l'Association Départementale des Parents d'Infirmes Moteurs Cérébraux et Déficients Intellectuels de Maine et Loire. Elle est déclarée en Préfecture le 15 juin 1959.
- **19 mars 1962** : un premier centre (IME) ouvre rue de la Chalouère, il accueille des enfants de 6 à 12 ans.
- **1969** : alors que, dans ces mêmes années 60, les enfants IMC sont accueillis à la Chalouère, il apparaît à plusieurs familles que la spécificité de ce handicap (l'infirmité motrice cérébrale) nécessite la création d'une nouvelle association pour le développement de solutions d'hébergement pour les adultes. Des parents se regroupent alors pour créer l'ADIMC, Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux de Maine et Loire, publiée au journal officiel le 26 septembre 1969. L'ADIMC est adhérente à la FFAIMC et siège à son conseil d'administration.
- **1971** : l'assemblée générale extraordinaire modifie la dénomination de l'association qui devient : « Association Angevine des Parents d'Enfants Inadaptés (AAPEI) » afin d'harmoniser ses statuts avec ceux des associations adhérentes à l'UNAPEI (Union Nationale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées mentales et de leurs Amis).
- **1974** : l'AAPEI acquiert une propriété boulevard de Monplaisir à Angers, avec ouverture d'un IME.
- **1980** : l'ADIMC ouvre un premier Foyer de Vie à Angers, pour adultes IMC et IMOC : résidence « La Rossignolerie », qui deviendra « La Pinsonnerie » en mars 1982.
- **1985** : l'ADIMC ouvre un foyer de vie, à Trélazé, la résidence « La Mésangerie »
- **1986** : création par l'AAPEI de l'IME « La Guiberdière » à Trélazé pour enfants IMC, IMOC, et polyhandicapés.
- **1986** : l'AAPEI se scinde en deux associations. L'AAPEI s'intéressera au secteur de l'enfance et l'AAPAI (Association Angevine d'Adultes Inadaptés) s'intéressera au secteur des adultes.
- **1990** : l'ADIMC ouvre un Foyer de Vie à Avrillé pour adultes IMC/IMOC « La Fauvetterie ».
- **1992** : l'AAPEI crée un CAFS pour les enfants IMC accueillis à la Guiberdière, et un SESSAD halte éducative pour enfants IMC et polyhandicapés, qui deviendra le SESSAD Marguerite Yourcenar.
- **2008** : l'ADIMC ouvre la résidence « La Palomberie » (MAS) à St Sylvain d'Anjou.
- **1er janvier 2013** : les statuts de l'AAPEI donnent une nouvelle dénomination à l'association « **HandiCap'Anjou** ». **Le 1^{er} janvier la fusion est effective.**
- **2014** : mise en place d'un dispositif pour enfants autistes, adossé à l'IME La Chalouère.
- **En novembre 2019** : ouverture du FAM, les Trois-Rivières à Cantenay-Epinard....

Tout au long de ces années, des établissements et services ont vu le jour et d'autres ont disparu ou se sont réinventés. L'objectif d'accompagnement, lui, est resté le même : être au plus près des besoins de la personne en situation de handicap tout au long de sa vie.





NOS ORIENTATIONS POLITIQUES ET STRATEGIQUES

Les orientations politiques constituent l'horizon que nous voulons atteindre tous ensemble.

Les orientations stratégiques définissent la façon pour HandiCap'Anjou de mobiliser ses ressources et ses compétences pour la mise en œuvre de ses orientations politiques.

Les orientations politiques

Dans cette volonté, huit orientations ont été ainsi définies :

1. Pour une Association qui fonctionne avec une Gouvernance renouvelée
2. Pour une Association qui réponde aux besoins des personnes en situation de handicap et des familles
3. Pour une Association qui impulse, qui soutient les projets contribuant au mieux-être de la personne en situation de handicap
4. Pour une Association qui s'appuie « sur ses racines » en renforçant sa dimension militante
5. Pour une Association qui contribue à rendre notre société plus inclusive, plus ouverte et plus respectueuse des personnes qui la composent
6. Pour une Association qui souhaite mettre la qualité de ses prestations aux meilleurs standards de référence
7. Pour une Association qui intègre la norme RSE/RSO dans sa gestion et auprès de ses personnels
8. Pour une Association qui s'appuie sur des professionnels estimés, reconnus et compétents.

Les orientations stratégiques

Les orientations stratégiques se déclinent précisément ainsi au sein de chacune des orientations politiques :

- 1. Pour une Association qui fonctionne avec une Gouvernance renouvelée**
 - Instaurer une Présidence collégiale exerçant en liens étroits avec la Dirigeance.
 - Mettre en place avec le Conseil d'Administration, des commissions et des représentations externes à valeur ajoutée associative reconnue.
 - Réaffirmer le rôle et les responsabilités, des membres du Conseil d'Administration et de membres des CVS et les accompagner dans l'accomplissement de leur mission.
 - Créer une fonction Pilotage du suivi des objectifs de notre projet associatif.

2. Pour une Association qui réponde aux besoins des personnes en situation de handicap et des familles

- Tendre vers une plus grande proximité avec les adhérents de l'Association et les familles.
- Créer les conditions optimums de l'élaboration et de la réalisation du projet de vie de la personne en situation de handicap, en lien avec la famille et les professionnels.
- Réfléchir sur la contribution de l'association pour mettre en œuvre des activités loisirs et vacances destinées aux personnes handicapées.
- Réfléchir à la création d'un fonds d'aides (matériels, type de financement, formation...) destiné aux personnes en situation de handicap et aux familles.

3. Pour une association qui impulse, qui soutient les projets contribuant au mieux-être de la personne handicapée

- Imaginer des réponses innovantes et les expérimenter, grâce à l'apport des nouvelles technologies, et grâce à l'apport des innovations de nature sociale.
- Mettre en œuvre une politique de santé adaptée.
- Développer l'accueil (internat, externat, accueil temporaire, habitat inclusif...) des personnes adultes porteuses d'autisme, de déficient intellectuel, de déficience motrice ou de polyhandicap.
- S'informer, observer, comparer et analyser ce qui se pratique hors de notre association pour s'en enrichir.
- Mettre en œuvre les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Mettre en place le groupe de travail sur le schéma directeur immobilier intégrant l'aspect coûts et l'aspect qualitatif du cadre de vie.
- Instaurer concrètement la pair-aidance et la pair-évolution.

4. Pour une association qui s'appuie sur « ses racines » en renforçant sa dimension militante

- Elaborer une charte de l'engagement militant de l'association.
- Encourager l'implication des administrateurs auprès des instances politiques locales, régionales et nationales.
- Participer activement aux collectifs des associations œuvrant pour les personnes handicapées en Maine et Loire.
- Sensibiliser le « grand public » sur la situation des personnes en situation de handicap et leurs familles.
- Mettre en action une culture du partenariat pour donner plus de force à nos actions (vers les associations, les entreprises, les fondations, les médias...).
- A examiner et formaliser notre politique de développement.

5. Pour une association qui contribue à rendre notre société plus inclusive, plus ouverte et plus respectueuse des personnes qui la composent

- Amplifier l'intégration des établissements dans la cité et favoriser une vie ouverte sur l'environnement.
- Faire mieux connaître notre association, ses usagers et résidents, ses personnels, ses actions au travers de nos moyens de communication.
- Être plus présent dans différentes manifestations ciblées.

- Développer la connaissance mutuelle par des rencontres avec d'autres jeunes dans le scolaire. l'université, les points jeunesse.

6. Pour une association qui souhaite mettre la qualité de ses prestations aux meilleurs standards de référence

- Tendre vers une reconnaissance par une certification validée nationalement (norme Iso qualité et environnementale).
- Tendre vers une reconnaissance par une labellisation reconnue du secteur du handicap (comme Cap Handéo).

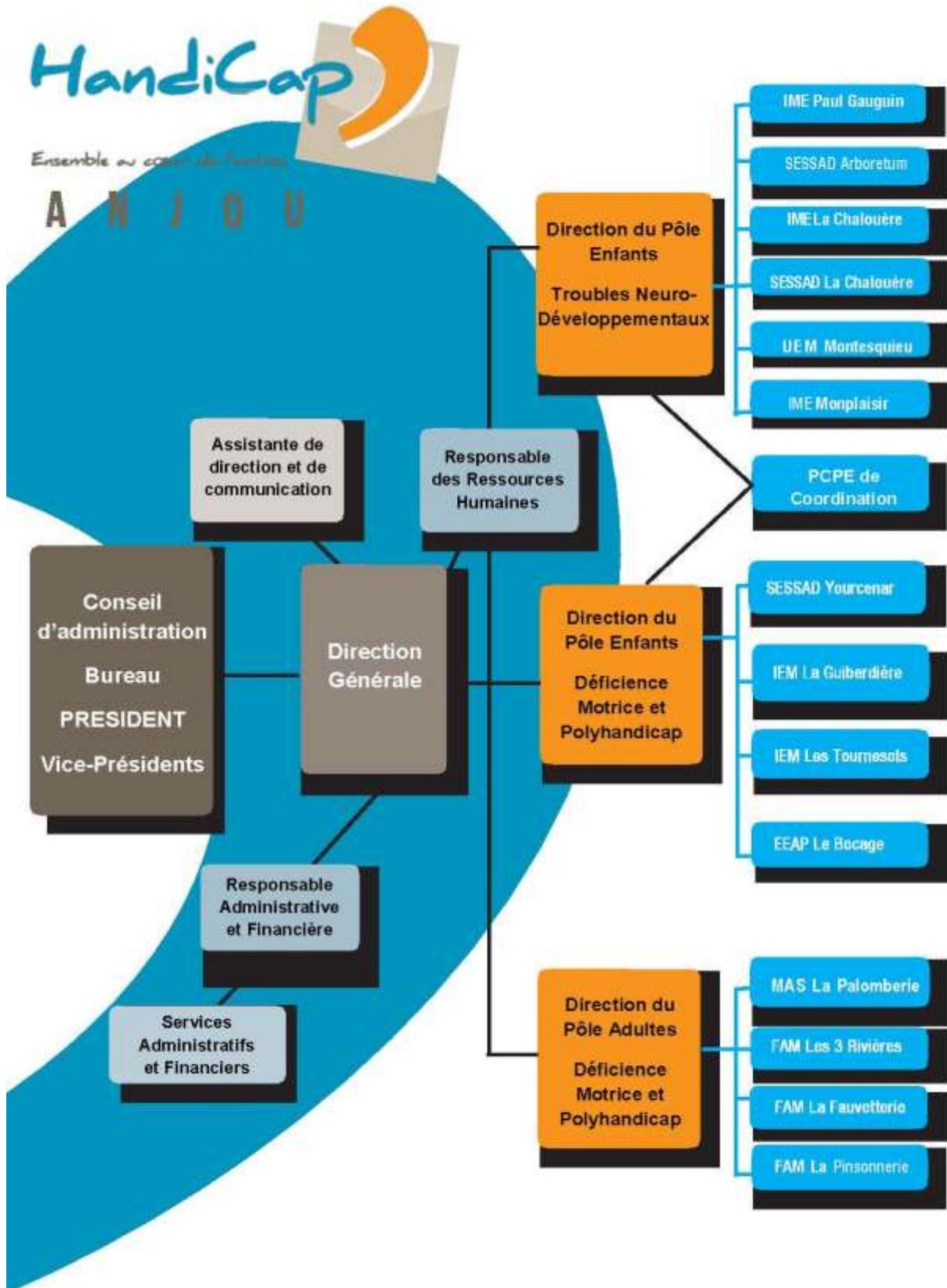
7. Pour une association qui intègre la norme RSE/RSO dans sa gestion et auprès de ses personnels

- Adopter une charte RSE/RSO.
- Privilégier les achats responsables et les circuits courts.
- Mener une politique exemplaire d'emplois des personnes en situation de handicap.
- Mettre en œuvre une démarche relative à la qualité de vie au travail pour le bénéfice des salariés de HandiCap'Anjou.

8. Pour une association qui s'appuie sur des professionnels estimés, reconnus et compétents

- Mettre en œuvre une politique ambitieuse de formation.
- Conduire un dialogue social de qualité.
- Mener des travaux en commun, Parents experts et professionnels, associés dans un cercle vertueux, au bénéfice de la personne en situation de handicap.
- Mettre en place un comité éthique associatif (référence ANESM).

ORGANIGRAMME DE LA FONCTION GESTIONNAIRE



L'association HandiCap'Anjou a organisé ses établissements et services par pôles, ce qui permet de mutualiser les ressources et les compétences. Les établissements et services d'HandiCap'Anjou s'inscrivent dans un mouvement dynamique et créatif :

- en respectant les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles, ce qui nécessite des adaptations et des formations,
- en répondant au mieux aux besoins d'accompagnement de la personne en situation d'handicap et de ses proches,
- en tenant compte des demandes des familles et des autorités publiques comme l'ARS et le Conseil Départemental.

En novembre 2020, le Président de l'association HandiCap'Anjou a signé, avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental, le 3^{ème} CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) qui couvre la période 2021-2025.

Le pôle enfants TND (Troubles neuro-développementaux)

Le pôle TND doit en particulier, à travers notamment une baisse de l'offre totale de places en IME (de 100 à 75), proposer des dispositifs plus inclusifs, des réponses aux jeunes adultes TND de plus de 20 ans et des solutions de répit. Il s'agit d'opérer, à moyens constants, une forte transformation qui permettra de mieux répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles. Un effort constant de formation et de supervision permettra également de poursuivre le développement des meilleures pratiques professionnelles au bénéfice de tous.

Le Pôle TND, en 2021, est composé de :

- L'IME La Chalouère
- L'IME Monplaisir
- L'IME Paul Gauguin
- Le Sessad Arboretum
- Le Sessad Chalouère
- L'UEMa (Unité d'Enseignement Maternelle)
- Et, en partenariat avec l'autre pôle enfants, le PCPE (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées).

Le pôle Enfants DMPH (Déficience motrice et polyhandicap)

Le pôle enfants DMPH accueille des enfants et adolescents en situation de paralysie cérébrale ou de polyhandicap. Un accent particulier sera mis sur l'appropriation des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles, notamment celle qui concerne le Polyhandicap. La réactualisation des projets de service doit s'engager et intégrer ces orientations afin de garantir des réponses adaptées, au plus près des besoins des jeunes et de leur famille. Par ailleurs, nous avons pour priorité de proposer des solutions d'accueil de répit sur les week-ends et vacances. La création d'un Pôle de Compétences et de Prestations Externalisé permettra également d'élargir l'offre d'accompagnement,

et de favoriser des réponses plus précoces sur le SESSAD. Enfin, le développement d'un projet d'accompagnement à l'autonomie prendra appui sur un studio domotisé et adapté pour l'accueil de personnes à mobilité réduite.

Le Pôle enfants DMPH, en 2021, est composé de :

- L'IEM LA GUIBERDIERE
- L'IEM LES TOURNESOLS
- L'EEAP BOCAGE
- Le SESSAD YOURCENAR
- Et, en partenariat avec l'autre pôle enfants, le PCPE (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées)

Le pôle adultes DMPH (Déficiency Motrice Polyhandicap)

Le pôle Adultes DMPH doit travailler la question des évaluations fonctionnelles qui visent à mesurer les capacités des usagers dans divers domaines et en diverses circonstances. Ces évaluations doivent être systématisées et concerner tous les résidents, pour cela les professionnels devront être formés.

Le pôle Adultes doit aussi mettre en œuvre un processus de formation conséquent sur la notion de communication. Il s'agit de renforcer les compétences de nos équipes afin qu'elles soient en mesure soit de poursuivre l'utilisation d'un outil déjà utilisé par un résident avant son arrivée sur le pôle adultes, soit de déterminer puis mettre en œuvre une méthode de communication adaptée à un personne donnée.

Enfin, pour les établissements médicalisés accueillant des adultes, nous nous devons aussi de préparer les professionnels à l'accompagnement de la fin de vie et au décès.

Le pôle Adultes DMPH, en 2021 est composé du :

- Foyer d'Accueil Médicalisé les 3 Rivières.
- Foyer d'Accueil Médicalisé La Pinsonnerie/la Fauvetterie (réparti sur 2 sites).
- de la Maison d'Accueil Spécialisée La Palombrie.



CONCLUSION

« Ce qui donne sens et fondement à l'Action, c'est notre volonté partagée d'apporter un mieux-être aux personnes en situation de handicap, présentes dans nos établissements ou bénéficiant des prestations de service de HandiCap'Anjou.

Notre projet associatif ne pourra prendre vie sans l'investissement de tous.

Pour que notre projet associatif ne soit pas considéré uniquement comme un document de communication, pour qu'il soit en lien avec la vie au quotidien des personnes en situation de handicap et de leur famille, ainsi qu'avec leurs attentes, chacun, à sa place et à son niveau, est invité à rendre concret et visible les orientations politiques et stratégiques définies.

HandiCap'Anjou est une association de parents qui pour répondre à sa vocation requiert la participation et la contribution du plus grand nombre de familles possibles.

Ainsi, tous ensemble, personnes en situation de handicap accompagnées par HandiCap'Anjou, familles, membres du Conseil d'Administration, Direction, Professionnels, nous pouvons collaborer en pleine confiance, à faire de ce Projet Associatif, le nôtre et à en assurer la réussite ».



GLOSSAIRE

ANESM : Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Amendement Creton Article 22 de la Loi n° 89-18 du 13 janvier 1989 crée l'alinéa dit "amendement Creton", dispositif législatif permettant le maintien temporaire dans leur établissement de jeunes handicapés atteignant l'âge de 20 ans.

ARS : Agences Régionales de Santé. Créées en 2009, les ARS ont pour but d'unifier et de piloter les politiques de santé à l'échelle d'une région, pour en améliorer l'efficacité.

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CVS : Conseil de la Vie Sociale

EAM : Etablissement d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées. Nouvelle appellation pour désigner les ex FAM. L'EAM est une structure médico-sociale qui se situe entre la MAS et l'EANM, Etablissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (ex-Foyer de vie), destinée à accueillir des personnes handicapées physiques, mentales ou atteintes de handicaps associés dont la dépendance nécessite l'assistance d'une tierce personne pour la plupart des actes essentiels de la vie, ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants.

EANM : Etablissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées. Nouvelle appellation pour désigner les ex-Foyers de vie, foyer d'hébergement. Structure médico-sociale pour les personnes handicapées mentales qui ne sont pas reconnues aptes au travail mais qui disposent néanmoins d'une relative autonomie dans les actes de la vie quotidienne

EEAP : Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP) accueille et accompagne des enfants qui souffrent d'un polyhandicap (association d'une déficience mentale grave et d'une déficience motrice importante) entraînant une réduction notable de l'autonomie.

IEM : Institut d'Education Motrice est un établissement médico-social qui propose des prises en charge pour les enfants et adolescents sujets à une déficience motrice importante afin de les accompagner dans leur intégration familiale, sociale et professionnelle.

IME : Instituts médico-éducatifs qui accueillent les enfants et adolescents, atteints de déficience intellectuelle, qui ont en général entre 3 et 20 ans.

FAM : le foyer d'accueil médicalisé (Fam) propose un hébergement et un accompagnement à des adultes handicapés gravement dépendants qui n'arrivent pas à réaliser seuls les actes de la vie courante (se nourrir, s'habiller...). En principe, le Fam accueille des personnes un peu moins dépendantes que la population hébergée en maison d'accueil spécialisée (MAS). Toutefois, dans la pratique, les publics sont sensiblement les mêmes.

Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 : elle rénove l'action sociale et médico-sociale. Elle promeut et affirme les droits des personnes handicapées ainsi que la prise en compte de leurs attentes et besoins.

Loi du 11 février 2005 : loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, adoptée le 11 février 2005. Elle représente une nouvelle avancée décisive dans la reconnaissance du handicap. Elle crée notamment les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), instaure le droit à compensation et réaffirme le principe d'accessibilité.

MAS : Maison d'accueil spécialisée, structure médico-sociale pour des personnes très souvent polyhandicapées dont l'état nécessite l'intervention permanente d'une tierce personne pour l'accomplissement des actes de la vie quotidienne et des soins constants.

PCPE : Pôle de compétences et de prestations externalisées. Il s'agit d'un dispositif souple, adaptable et innovant qui permet d'apporter une réponse ajustée aux besoins les plus complexes, en proposant aux personnes des plans d'interventions individualisées qui exigent la coordination d'une pluralité de professionnels dans une visée inclusive.

RBPP : Les RBPP ou Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles sont éditées par la Haute Autorité de Santé (HAS) ou par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm).

RSE : la Responsabilité Sociale des Entreprises c'est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable.

RSO : Responsabilité Sociale des Organisations : désigne la prise en compte, sur base volontaire, et parfois juridique, des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques d'une organisation, dans ses activités.

SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile : il apporte aux familles conseils et accompagnement. Il favorise l'intégration scolaire et l'acquisition de l'autonomie grâce à des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés. Les interventions ont lieu dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, crèche, école, centre de vacances...) et dans les locaux du SESSAD.